

Association des Directeurs de Bibliothèques Centrales de prêt

ab

La situation d'émiettement des communes rurales a amené l'Etat à créer en 1945 des bibliothèques spécialement conçues pour assurer un service public de lecture et de documentation pour ces petites collectivités : les Bibliothèques Centrales de Prêt (BCP).

La décentralisation des pouvoirs publics a placé ces BCP sous l'autorité des Conseils Généraux des départements, depuis le 1er janvier 1986.

Toutefois, les missions des BCP, qui conservent à leur tête un personnel scientifique d'Etat, demeurent parfois imprécises, et leurs perspectives d'action sont très diverses. Dans cette situation, c'est logiquement et spontanément qu'est née une Association des Directeurs de Bibliothèques Centrales de Prêt, non pas tant pour établir des liaisons fonctionnelles entre BCP, que pour créer un lieu de concertation, comme l'ont fait d'autres directeurs ou élus des collectivités locales.

Cette concertation se révèle d'autant plus indispensable que les rôles respectifs de l'Etat et des différentes collectivités territoriales restent mal définis.

Notre toute jeune association (fondée en novembre 1987) regroupe d'ores et déjà 70 des 96 directeurs, et a développé son action selon trois perspectives originales :

. Affirmation de l'ADBCP comme interlocuteur technique pour les problèmes communs aux Bibliothèques Centrales de Prêt : à une réflexion intensive sur l'informatisation des BCP s'ajoutent maintenant des travaux sur les activités de formation dans les réseaux des BCP et sur les relations entre BCP et milieu scolaire.

. Volonté d'offrir un service rapide et efficace : à un bulletin d'information irrégulomadaire très ouvert (Transversales) se joint une messagerie télématique. Un système original d'enquêtes téléphoniques systématiques couvre le champ des problèmes urgents.

. Exigence des plus grandes libertés pour chaque adhérent et transparence des échanges au sein de l'association : toute position d'appareil est exclue (elle serait du reste, en contradiction avec le statut décentralisé des BCP) et l'ensemble des réflexions et propositions reçoit une pleine publicité.

L'ADBCP compte, par ailleurs, développer, au plan international, des échanges avec l'ensemble des bibliothèques confrontées aux problèmes des milieux ruraux et suburbains et avec toutes les bibliothèques appelées à remplir la fonction de «têtes de réseaux».

Siège social :

BCP de Saône et Loire
75 Chemin de la Verchère 71850
CHARNAY.LES.MACON

Secrétariat permanent : BCP de l'Ain - 31 rue Juliette Récamier
01000 BOURG.EN.BRESSE

Bertrand CALENGE
Président de l'ADBCP.